SIGNEQ FONCTIONNEMENT INTERNE

OBJECTIFS ET DOMAINE DE TRAVAIL

1. Au sein de la fédération MOBIBEL [1] se compose un groupe de travail SIGNEQ qui s'occupe spécifiquement de services aux entreprises actives dans la signalisation verticale et horizontale et les équipements routiers [2].

2. SIGNEQ a comme objectifs d'organiser, favoriser, soutenir et défendre les agissements en faveur des professions dans les activités mentionnées.

3. Dans le cadre de ces objectifs SIGNEQ entreprend :
   - la défense des intérêts communs portant sur ces activités auprès des instances régionales et fédérales ;
   - l'échange d'informations sur tous les domaines relatifs aux objectifs cités ;
   - la participation, c.q. l'organisation d'études, colloques, congrès et groupes de travail;
   - l'organisation ou l'encouragement de chaque autre activité bénéfique aux objectifs cités.

4. L'adresse du groupe de travail SIGNEQ est celle de MOBIBEL asbl, Bd. De la Woluwe 42 à 1200 Bruxelles.

LE GROUPE DE TRAVAIL

5. Le groupe de travail se nomme « Association des entreprises de signalisation horizontale et verticale et d'équipement routier », abrégé "SIGNEQ".

6. Le groupe de travail est institué pour une durée indéterminée et travaille sous la gestion de l'asbl MOBIBEL.

FONCTIONNEMENT INTERNE et ATTRIBUTIONS

7. Les tâches administratives et logistiques de la gestion exécutive sont remplies par le secrétariat de MOBIBEL.
8. Le fonctionnement interne de SIGNEQ est dirigé à base des décisions prises par les entreprises présentes aux réunions mensuelles de SIGNEQ

REPRÉSENTATION

9. SIGNEQ délègue les tâches et agissements sur le plan technique à une personne désignée, dénommée directeur ci-après, et lui donne l'autorité de représenter SIGNEQ devant les autorités et dans les réunions de concertation et les groupes de travail.
10. Le directeur n'est pas lié personnellement par les engagements du groupe de travail. Envers le groupe de travail et envers tierces la responsabilité du directeur est limitée à l'accomplissement des charges attribuées.

[1] MOBIBEL: Fédération Belge des Entrepreneurs de travaux de Voirie

[2] Appartiennent aux équipements routiers entre autres les équipements de sécurité, signalisation mobile, dispositifs antibruit, mobilier urbain, aménagement de voies et espaces publics.

ENTREPRISES

11. Le groupe de travail SIGNEQ est constitué d'entreprises effectives, entreprises associées et partenaires. Une limite au nombre d'entreprises n'est pas fixée.

    - Entreprises effectives:

    Chaque personne physique et/ou personne morale et/ou organisation peut se porter candidat à participer dans SIGNEQ à condition qu'elle
        - agit dans le secteur des activités susmentionnées
        - dispose d'un enregistrement C3
        - est affiliée à Embuild;
        - choisit MOBIBEL comme fédération professionnelle;

    - Entreprises associées:

    Chaque personne physique et/ou personne morale et/ou organisation peut se porter candidat à participer dans SIGNEQ à condition qu'elle
        - ne peut s'affilier en tant qu'entrepreneur de signalisation;
        - ne dispose pas d'un enregistrement C3
        - a un lien professionnel avec les activités de SIGNEQ;
        - soutient les objectifs de SIGNEQ.

    - Partenaires:

    Chaque personne physique et/ou personne morale et/ou organisation peut se porter candidat à participer dans SIGNEQ à condition qu'elle
        - a un lien professionnel avec les activités de SIGNEQ;
        - soutient les objectifs de SIGNEQ.

CONTRIBUTIONS

12. Supplémentaire aux redevances issues de leur affiliation à Embuild, les entreprises adhérentes à SIGNEQ apportent une contribution annuelle aux frais de fonctionnement de SIGNEQ. Il est clairement mentionné que la contribution SIGNEQ pour les entreprises effectives est supplémentaire à la contribution pour l'affiliation à Embuild.

13. La contribution pour les frais de fonctionnement de SIGNEQ est facturée annuellement à chacune des entreprises SIGNEQ.

14. La participation au groupe de travail SIGNEQ s'achève automatiquement par le non-paiement de la contribution.

COMPTES

15. La perception de la contribution SIGNEQ se fait sur un compte géré par la VOF WILLOW, sous la rubrique Contribution SIGNEQ. De ce compte sont payés les frais spécifiques de fonctionnement de SIGNEQ, comme entre autres la rémunération du directeur ou d'autres actions spécifiques.

COMMUNICATION

16. Réunions:
    Les réunions se tiennent en moyenne une fois par mois. Les dates sont fixées à l'avance dans un calendrier annuel.
    De chaque réunion, un agenda portant le lieu, la date, l'heure et les sujets à traiter est rédigé et transmis par le secrétariat au moins une semaine à l'avance.
    Le compte rendu est transmis aux entreprises SIGNEQ.

17. Site web:
    SIGNEQ entretient un site web où les sujets pertinents sont traités.

-o-